

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1820

19 juillet 2012

SOMMAIRE

ALF Participations 2 S.A.	87344	MB Venture Capital S.A.	87356
Barclays (BR Investments) LP	87317	Mécanique André WILL S.à.r.l.	87350
BFO Group International S.A.	87318	Mitco Real Estate C S.à r.l.	87357
BFO Group International S.A.	87318	MJC Conseil	87357
BTM S.à r.l.	87319	Mobiletribe S.à r.l.	87351
Chambertin S.à r.l.	87318	Moonlight Consulting S.A.	87357
Dama Holding S.A.	87314	MS_consult	87356
Deca Participations S.A.	87343	NBG Asset Management Luxembourg ...	87358
Delvino S.A.	87322	Neinver Luxembourg S.à r.l.	87358
Dome GP, S.à r.l.	87344	NEThave Investments Holding S.à r.l.	87358
Dome S.C.A.	87344	New Car Marketing S.à.r.l.	87359
Energia Solar Luxembourg S.à r.l.	87319	N. Miny-Biver S.à r.l.	87357
Financière Berlaimont S.à r.l.	87314	Noir I S.à r.l.	87322
Financière Marville S.à r.l.	87337	Northsea Holdings S.à r.l.	87358
Hansofal S.A., SPF	87345	Novellus Fund	87359
IFA Holding S.à r.l.	87322	Nulea S.A.	87321
Inverlog S.A.	87319	Nulux Nukem Luxembourg GmbH	87359
IOSCO 2013 Luxembourg	87351	Ocean Stream Holdings S.A.	87359
Iris Art Floral S.A.	87320	OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.	
Iris Art Floral S.A.	87320		87359
KBC Life Fund Management	87321	Olimpus S.A.	87327
King's Cross Asset Funding 10	87319	Oxalys S.A.	87360
King's Cross Asset Funding 14	87320	Parimo S.A.	87360
King's Cross Asset Funding 4	87344	Patron Wilanow S.à r.l.	87341
King's Cross Mezz Invest	87345	Pause Beauté S.à.r.l.	87360
LABCOM	87321	PhB Management S.à r.l.	87360
Maghira & Maas S.à r.l.	87327	Poncellina S.A.	87358
Manling	87351	S.I.P., Société d'Investissement et de Pro-	
Manzoni International S.A.	87350	motion S.A.	87360
Manzoni International S.A.	87356	SSCP SAR Parent S.à r.l.	87341
Marino S.A.	87356	Ter Inova S.A.	87353
Martin Pecheur Investments Limited	87350	Umicore Finance Luxembourg	87345
Masséna Capital Partners Luxembourg		Umicore International	87345
S.C.A./FIS	87356	VCST Holdco Lux S.A.	87357
Matra Investment S.A.	87350	Vouvray I S.à r.l.	87343

Dama Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075488/9.

(120107157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Financière Berlaimont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 169.607.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Daniel Simoncini, né le 30 mars 1958 à Paris, France, demeurant Le Verger, Chemin du Docteur Louis Brunet - L'Oasis, F-13190 Allauch, ici représenté par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) la société JPC-DS SAS, société par actions simplifiée, établie et ayant son siège social 26, Plage de l'Estaque F-13016 Marseille, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 413 442 617, ici représentée par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Financière Berlaimont S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à 20.000.- EUR (vingt mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales de 1.- EUR (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés statuant à l'unanimité des associés.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Les pouvoirs des gérants sont limités aux décisions ne dépassant pas la valeur de 10.000.- EUR. Au-delà, ils devront convoquer une assemblée générale des associés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou

représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécable, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à l'unanimité des associés.

Toute décision dépassant la valeur de 10.000.- EUR devra être prise à l'unanimité des associés.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- M. Daniel Simoncini, dix-neuf mille huit cents parts sociales	19.800
- JPC-DS SAS, deux cents parts sociales	200
Total: vingt mille parts sociales	20.000

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 20.000.- EUR (vingt mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Simoncini, né le 30.03.1958 à Paris, France, demeurant Le Verger, Chemin du Docteur Louis Brunet - L'Oasis, F-13190 Allauch.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. BIRGEN-OLLINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28424. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (Signé) Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074247/192.

(120105604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Barclays (BR Investments) LP, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 6.312.740.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.205.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la société Barclays (BR Investments) LP (la "Société") a été décidée lors de l'assemblée générale des associés tenue sous seing privé le 20 juin 2012. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai minimum légal de cinq ans au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012074702/16.

(120106091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.847.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 juin 2012

En date du 18 juin 2012 l'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Johan Dejans de son mandat de Gérant B avec effet immédiat;
- De nommer Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965, à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Gérant B additionnel avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

Gérants A:

- Anthony lessi
- Mark Pearson

Gérants B:

- Elizabeth Timmer
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012074737/28.

(120106022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

BFO Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Waregem, le 04 juin 2012.

Jo Castelain.

Référence de publication: 2012074717/10.

(120106035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

BFO Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué au sein de votre société, avec effet immédiat.

Sindt-Denijs-Westrem, le 20 juin 2012.

Lieven Van de Kerckhove.

Référence de publication: 2012074718/10.

(120106035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.908.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012075315/14.

(120106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

BTM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 108.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012

- L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant administratif De Ridder Lucienne et la nomination de gérant administratif et technique de Monsieur Terruli Oronzo pour une durée de 6 ans.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012074731/12.

(120106061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.675.

Les statuts coordonnés au 14 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012074797/11.

(120106090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Inverlog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.878.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

- Le siège social de la société est transféré à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg.

- G.T. FIDUCIAIRES S.A. (RCS Luxembourg B 121820), ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé commissaire aux comptes de Inverlog S.A. en remplacement de la Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012074954/17.

(120106062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012075316/14.

(120106096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Iris Art Floral S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.233.

—
Extraits de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2012

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Iris Art Floral S.A. tenue en date du 18 juin 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Monsieur Victor Elvinger, demeurant à L-1461 Luxembourg, Rue d'Eich n° 31, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

- Monsieur Christophe Daco, demeurant à B-6860 Léglise, chevaudos n° 9, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

- Mademoiselle Stéphanie Goffaux, demeurant à B-6860 Léglise, Chevaudos n° 9, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour Iris Art Floral S.A.

A6CO Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012074957/21.

(120106036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Iris Art Floral S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.233.

—
Extraits de résolutions du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société Iris Art Floral S.A. a pris la décision suivante:

- Monsieur Christophe Daco, demeurant à B-6860 Léglise, chevaudos n° 9, est nommé administrateur-délégué de la société avec effet immédiat. Son mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour Iris Art Floral S.A.

A6CO Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012074958/16.

(120106036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Nulea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 90.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 juin 2012:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NULEA S.A.

Référence de publication: 2012075094/17.

(120106023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 19 juin 2012

- Le mandat de la société Ernst & Young, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Commissaire aux comptes, est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour KBC Life Fund Management

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012074985/16.

(120106078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

LABCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17B, Zone d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 152.477.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2012

Am Montag, den 25. Juni um 14.30 Uhr, sind die Aktionäre der LABCOM S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst dem Rücktritt des Mitglieds des Verwaltungsrats:

- Frau Andrea Manuela VOGL, zahnmedizinische Fachangestellte, wohnhaft in D-92286 Rieden, Vilshofener Strasse 18, zuzustimmen.
- Herr Markus SCHÜTZ, Geschäftsführer, geboren am 13.11.1971 in Ehenbichl, wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, 51, Gartenfeldstrasse

wird für vier Jahre, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Desweiteren wird Herr Markus SCHÜTZ für vier Jahre, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Die Ernennung erfolgt mit sofortiger Wirkung

Luxemburg, den 25. Juni 2012.

Référence de publication: 2012074996/21.

(120106039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 110.880.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 16/05/2012 n°L120080261

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075483/11.

(120107259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.927.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 juin 2012

En date du 18 juin 2012 l'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Johan Dejans de son mandat de Gérant B avec effet immédiat;
- De nommer Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965, à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Gérant B additionnel avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

Gérants A:

- Anthony Iessi
- Mark Pearson

Gérants B:

- Elizabeth Timmer
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012075078/28.

(120106037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 843.590,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.157.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of June.

Before Us MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) EURO CHOICE III FCPR, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 8 rue Royale, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 434 256 392;
- 2) EURO CHOICE III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 6 New Street, GB-JE2 3RA St Helier, Jersey, registered with the Register of Commerce and Companies of the United Kingdom, under number SL 005714;

3) 3TS CEE Fund SICAV-SIF, a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.585;

4) DIRECT FUND III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, registered with the Register of Commerce and Companies of Scotland under number 6025;

5) FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc, a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at 53th Street, PA- Panama, registered with the Register of Commerce and Companies of Panama under number 26583;

6) GPE III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, registered with the Register of Commerce and Companies of Scotland under number 5545;

7) NATIONWIDE PRIVATE EQUITY FUND, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1 Nationwide Plaza, USA- OH 43215 Columbus, registered with the Register of Commerce and Companies of the United States of America under number 1484247;

8) FRIENDS OF INNOVA L.P., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands, under number WK-21369; and

9) INNOVA/4 L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of England and Wales under number LP 11130,

all acting in their capacity as partners holding 836.590 shares out of 843.590 shares, representing 99,17 % of the entire share capital of the Company IFA HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the RCS Luxembourg under number B133157.

All the parties are here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of nine powers of attorney, given under private seal in Prague, Paris, St. Helier, Columbus, London on June 4th, 5th, 6th, 7th and 8th, 2012.

Which powers of attorney, together with the attendance list, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "IFA HOLDING S.à r.l.", with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 133.157, has been incorporated by deed dated October 23rd, 2007 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated November 30th, 2007 under number 2772, hereafter the 'Company'.

- The Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on August 1st, 2011, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations', number 2523 dated on October 19th, 2011.

- That the share capital of the Company amounts to eight hundred and forty-three thousand five hundred ninety euro (EUR 843,590), represented by seventy thousand three hundred (70,300) redeemable shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each from class A to J and by fourteen thousand fifty nine (14,059) preferred redeemable shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each from class A to J.

- That all the shareholders of the Company have been convened to the present meeting by registered mail dated June 1st, 2012. Proof of the convening notices has been given to the undersigned notary.

- That 836.590 shares out of 843.590 shares, representing 99,17 % of the entire share capital, are present at the present meeting, so that the present meeting can validly deliberate upon the below mentioned agenda.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of numbers of A Managers and B Managers;
2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association;
3. Appointment of Chafaï BAIHAT and Emmanuel MOUGEOLLE as A Managers;
4. Miscellaneous.

- That the present shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the numbers of A Managers and B Managers into "IFA HOLDING S.à.r.l." with effect as of today's date.

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 12 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by seven managers: four (4) A managers and three (3) B managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least five (5) out of seven (7) members, under which always three (3) A managers and two (2) B managers, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of a Category A Manager and of a Category B Manager or, as the case may be, (i) by the joint signature(s) of any special agent to whom general power has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles."

Third resolution

It has been resolved to appoint Mr Chafa'f BAIHAT, born on June 8th, 1983 in Forbach (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and Mr Emmanuel MOUGEOLLE, born on July 3rd, 1977 in Epinal (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as A Managers of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) EURO CHOICE III FCPR, société de droit français, ayant son siège social au 8 rue Royale, F- 75008 Paris, France, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 256 392;
- 2) EURO CHOICE III L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 6 New Street, GB-JE2 3RA St Helier, Jersey, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL 005714;
- 3) 3TS CEE Fund SICAV-SIF, société de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 148.585;
- 4) DIRECT FUND III L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés d'Ecosse sous le numéro 6025;
- 5) FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc, société de droit du Panama, ayant son siège social au 53th Street, PA- Panama, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés du Panama sous le numéro 26583;
- 6) GPE III L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, GB-EH3 9WJ, Edinburgh, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés d'Ecosse sous le numéro 5545;
- 7) NATIONWIDE PRIVATE EQUITY FUND, LLC, société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1 Nationwide Plaza, USA- OH 43215 Columbus, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 1484247;
- 8) FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-21369; et
- 9) INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son principal établissement au 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 11130,

Tous agissant en leur capacité d'associés détenant 836.590 parts sociales sur un total de 843.590 parts sociales, représentant 99,17 % du capital social entier, de la société IFA HOLDING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B133157.

Toutes les parties sont ici représentées par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, en vertu de neuf procurations délivrées sous seing privé à Prague, Paris, St.Helier, Columbus, Londres les 4, 5, 6, 7 et 8 juin 2012.

Lesdites procurations, ensemble avec la liste de présence, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «IFA HOLDING S.à r.l.», ayant son siège social à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.157, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 octobre 2007 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 novembre 2007, sous le numéro 2772.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, daté du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2523 du 19 octobre 2011.

- Que le capital social de la Société s'élève à huit cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (843.590.- EUR), représenté par soixante-dix mille trois cents (70.300) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune de la classe A à la classe J et par quatorze mille cinquante-neuf (14.059) parts sociales préférentielles rachetables d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune de la classe A à la classe J.

- Que les associés de la Société ont été convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée du 1^{er} juin 2012. Preuve de la convocation a été donnée au notaire.

- Que 836.590 parts sociales d'un total de 843.590 parts sociales, représentant 99,17 % du capital social entier, sont présents à la présente assemblée, qui dès lors peut valablement statuer sur les points portés à l'ordre du jour suivant.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement du nombre de gérants A et gérants B;
2. Modification de l'article 12 des statuts;
3. Nomination de Mr. Chafai BAIHAT et Mr. Emmanuel MOUGEOLLE en tant que gérants de catégorie A;
4. Divers.

- Que les comparantes présents ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de changer le nombre de gérants A et gérants B au sein de la Société «IFA HOLDING S.à r.l.» avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par sept gérants: quatre (4) gérants A et trois (3) gérants B. Ils formeront un Conseil de Gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins cinq (5) gérants sur sept (7), dont toujours trois (3) gérants A et deux (2) gérants B, sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou, ou, selon le cas de figure, (i) par les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance en accord avec l'article 12 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 12 des présents statuts.»

Troisième résolution

Il a été décidé de nommer Monsieur Chafai BAIHAT, né le 8 juin 1983 à Forbach (France) résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 Juillet 1977 à Epinal (France) résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2012. LAC/2012/27573. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074926/242.

(120105961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Par la présente, il appert que:

- Monsieur Giorgio Bianchi résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Dessy Benoît résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Ont fait part de leur démission de leur fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société OLIMPUS S.A. à compter du 25 juin 2012.

Et que:

La société FIDUCIAIRE MEVEA Luxembourg SARL a fait part de sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société OLIMPUS S.A. à compter du 25 juin 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIMPUS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012075101/19.

(120106031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Maghira & Maas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.609.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms. Liili Maas, born on 23rd August 1954 and residing at Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria;

Mr. Peter Fedor, born on 12th November 1936 and residing at Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria;

D&G Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 120.738; and

Hermes Management S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 99, rue Trévelin, CH-1170 Aubonne, registered with the Switzerland Trade and Companies register under number CH-550.0.147.320-2

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerck, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing parties requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Maghira & Maas S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company’s purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to all the (12,500) twelve thousand five hundred shares issued by the Company as follows:

- Ms. Liili Maas, prenamed, subscribes to 3,750 (three thousand seven hundred fifty) shares by a contribution consisting of intellectual property rights, described in the statement of contribution value here annexed;
- Mr. Peter Fedor, prenamed, subscribes to 3,750 (three thousand seven hundred fifty) shares by a contribution consisting of intellectual property rights, described in the statement of contribution value here annexed;
- D&G Holding S.A., prenamed, subscribes to 2,250 (two thousand two hundred fifty) shares by a contribution in cash; and
- Hermes Management S.A., prenamed, subscribes to 2,750 (two thousand seven hundred fifty) shares by a contribution in cash.

The contributions are at the disposal of the Company.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Ms. Liili Maas, born on 23rd August 1954 and residing at Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria, as category A manager and;

- Mr. Peter Fedor, born on 12th November 1936 and residing at Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria, as category B manager.

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by an French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Mme Liili Maas, née le 23 août 1954 et résidant à Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria;

Mr. Peter Fedor, né le 12 novembre 1936 et résidant à Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria;

D&G Holding S.A., une société constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 120.738; et

Hermes Management S.A., une société constituée en vertu des lois de la Suisse, ayant son siège social au 99, rue Trevelin, CH-1170 Aubonne, immatriculée au Registre du Commerce Suisse et des Sociétés sous le numéro CH-550.0.147.320-2,

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 45, rue Zénon Bernard, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Maghira & Maas S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. L'objectif de la Société est:

(1) La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations;

(2) Acquérir des participations, contributions, souscriptions, achats ou d'options, de négociation ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés;

(3) En règle générale détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jugera appropriées, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;

(4) Conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres;

(5) Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs;

(6) La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

(7) Pour détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, des licences, sous-traitance et / ou affecter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit à une société associée ou tiers à titre onéreux tels que la Société jugera convenable, et

(8) En règle générale faire toutes autres choses qui peuvent paraître à la Société être accessoire ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement dans tous les domaines tel que décrit ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés

restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mme Liili Maas, précitée, souscrit à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales par un apport constitué des droits de propriété intellectuelle, décrits dans une déclaration de valeur d'apport ci-annexée;
- M. Peter Fedor, précité, souscrit à trois mille sept cent cinquante (3750) actions par un apport constitué des droits de propriété intellectuelle, décrits dans une déclaration de valeur d'apport ci-annexée;

- D & G Holding SA, précitée, souscrit à deux mille deux cent cinquante (2250) parts sociales par un apport en numéraire, et
- Hermes Management SA, précitée, souscrit à deux mille sept cent cinquante (2750) parts sociales par un apport en numéraire.

Les contributions sont à la disposition de la Société.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Mme Lili Maas, née le 23 août 1954 et résidant à Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria, en tant que gérant de catégorie A;
 - M. Peter Fedor, né le 12 novembre 1936 et résidant à Ungarstrasse 15-17, A-2410 Hainburg an der Donau, Austria, en tant que gérant de catégorie B.
- 2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8000. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012074378/548.

(120105645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Financière Marville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.616.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Jean-Pierre Charmensat, né le 18 janvier 1951 à Marseille, France, demeurant 91, rue Dragon F-13006 Marseille, ici représenté par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) la société JPC-DS SAS, société par actions simplifiée, établie et ayant son siège social 26, Plage de l'Estaque F-13016 Marseille, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 413 442 617, ici représentée par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Financière Marville S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à 20.000.- EUR (vingt mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales de 1.- EUR (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés statuant à l'unanimité des associés.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Les pouvoirs des gérants sont limités aux décisions ne dépassant pas la valeur de 10.000,- EUR. Au-delà, ils devront convoquer une assemblée générale des associés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à l'unanimité des associés.

Toute décision dépassant la valeur de 10.000,- EUR devra être prise à l'unanimité des associés.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- M. Jean-Pierre Charmensat, dix-neuf mille huit cents parts sociales	19.800
- JPC-DS SAS, deux cents parts sociales	200
Total: vingt mille parts sociales	20.000

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 20.000.- EUR (vingt mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros..

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Pierre Charmensat, né le 18.01.1951 à Marseille, France, demeurant 91, rue Dragon F-13006 Marseille. La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. BIRGEN-OLLINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28419. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074844/192.

(120105871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tiers que «Real Management Sp.z o.o.» a changé sa forme juridique en date du 8 février 2010 et s'appelle depuis lors «Real Management S.A.».

La société «Real Management S.A.» a son siège social à Ul. Marynarska 11, PL-02-674 Varsovie, Pologne, et est enregistrée au Registre de Commerce de la Cour de Varsovie sous le numéro KRS 0000350480.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012075105/15.

(120106080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

SSCP SAR Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.110.723,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.518.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of May,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

SSCP SAR Holdings S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.544 (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of SSCP SAR Parent S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.518, incorporated pursuant to a deed drawn up on 12 March 2012 by Me Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 1070, page 51333 on 26 April 2012. The Articles have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,080,723.-) so as to raise it from its current amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to fourteen million one hundred and ten thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,110,723.-) by the issue of fourteen million eighty thousand seven hundred and twenty-three (14,080,723) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

Subscription of the New Shares

The New Shares are subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred and six million seven hundred and seventy-one thousand nine hundred and eleven Norwegian Krone (NOK 106,771,911.-), being equivalent to fourteen million eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,080,723.-) using the exchange rate (NOK/EUR) as at 18 May 2012. Therefore, a total amount of fourteen million eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,080,723.-) shall be fully allocated to the share capital of the Company. The accounting effect of the present share capital increase is set at 18 May 2012.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1.1 of the Articles is amended and shall now read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 14,110,723.- (fourteen million one hundred and ten thousand seven hundred and twenty-three euros), represented by 14,110,723 (fourteen million one hundred and ten thousand seven hundred and twenty-three) (parts sociales) of EUR 1.- (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6000.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

SSCP SAR Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.544 (l'Associé Unique").

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de SSCP SAR Parent S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.868, constituée en vertu d'un acte du 12 mars 2012 rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 1070, page 51333 en date du 26 avril 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représentée ici par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 14.080.723,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à quatorze millions cent dix mille sept cent vingt-trois euros (EUR 14.110.723,-) par l'émission de quatorze millions quatre-vingt mille sept cent vingt-trois (14.080.723) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de cent six millions sept cent soixante-onze mille neuf cent onze Couronne Norvégienne (NOK 106.771.911,-), correspondant à quatorze millions quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 14.080.723,-) selon le taux de change (NOK/EUR) applicable en 18 mai 2012. Alors, un montant total de quatorze millions quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR

14.080.723,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société. Il est précisé que la date d'effet comptable de la présente augmentation de capital est fixée au 18 mai 2012.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6.1.1 des Statuts de la Société est modifiée et sera désormais rédigé comme suit:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à EUR 14.110.723,- (quatorze millions cent dix mille sept cent vingt-trois euros) représenté par 14.110.723 (quatorze millions cent dix mille sept cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 6000.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. LAC/2012/24306. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075201/110.

(120105962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Deca Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.620.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075491/9.

(120107394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Vouvray I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.164.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 15 juin 2012 entre Vouvray Management B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 5-25 Ceylonpoort, 2037 AA Haarlem, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34349965 et Vouvray I S.à .l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.164, que 75.600 parts de sous-catégorie B1 de la Société, 75.600 parts de sous-catégorie B2 de la Société et 75.600 parts de sous-catégorie B3 de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 EUR chacune, ont été cédées avec effet au 15 juin 2012 par Vouvray Managemnet B.V. à Vouvray I S.à r.l.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vouvray I S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012075265/20.

(120106100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 mai 2012

Le mandat de commissaire aux comptes de Ganash Lokanathen, employé privé, né le 05 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012075301/16.

(120106103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

—
Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 16/05/2012 n°L120080116

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075485/11.

(120107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

—
Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 16/05/2012 n°L120080117

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075486/11.

(120107255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.395.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012075317/14.

(120106098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

King's Cross Mezz Invest, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.080.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012075318/14.

(120106085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.582.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012075585/13.

(120106885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

**Umicore International, Société Anonyme,
(anc. Umicore Finance Luxembourg).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

—
L'an deux mille douze, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UMICORE FINANCE LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103343, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 du 2 décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 22 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société de la dénomination sociale "UMICORE INTERNATIONAL" et modification subséquente de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "UMICORE INTERNATIONAL"».

En anglais:

« **Art. 1.** The company's name is "UMICORE INTERNATIONAL"».

2. Modification de l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut également désigner un(e) secrétaire qui ne doit pas être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie ou toute voie électronique confirmée par lettre.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

L'anglais sera de préférence la langue utilisée lors des réunions du conseil d'administration.»

En anglais:

« **Art. 7.** The board of directors elects from among its members a chairperson. The board of directors may also appoint a secretary who does not have to be a director and whose office shall consist of drawing up the minutes of the meetings of the board of directors.

When the chairperson is prevented, the chair of the meeting may be conferred to one of the directors present in the meeting and appointed to this effect by the board of directors.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the corporate interest so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

In case of an emergency the directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex, facsimile or any electronic means, with a written confirmation.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

English will preferably be the language used during the boards of directors»

3. Modification de l'article onze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il pourra, en outre, confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et déléguer à tout mandataire des pouvoirs spéciaux déterminés.

Le conseil détermine les pouvoirs, les attributions, les appointements ou indemnités des personnes mentionnées à l'alinéa qui précède. Le conseil pourra révoquer en tout temps la décision qu'il a prise à cet égard.»

En anglais:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers for the day-to-day management to directors or to third parties who do not necessarily have to be shareholders of the company. It may also commit the management of all or part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and delegate special determined powers to any attorney.

The board fixes the powers, the responsibilities, the emoluments or indemnities of the above-mentioned persons. The board may revoke at any moment the related decision.»

4. Modification de l'article treize des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.»

En anglais:

« **Art. 13.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed."

5. Modification de l'article quinze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.»

En anglais:

« **Art. 15.** The annual general meeting shall be convened on the second Wednesday of May at 2.00 p.m. in the municipality of the registered office at the place indicated in the convening notice.

If the date of the meeting is a holiday, the meeting shall convene on the first following business day."

6. Divers.

II Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination de "UMICORE INTERNATIONAL" et de modifier l'article un des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "UMICORE INTERNATIONAL"».

En anglais:

« **Art. 1.** The company's name is "UMICORE INTERNATIONAL"».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut également désigner un(e) secrétaire qui ne doit pas être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télexgramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie ou toute voie électronique confirmée par lettre.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

L'anglais sera de préférence la langue utilisée lors des réunions du conseil d'administration.»

En anglais:

« **Art. 7.** The board of directors elects from among its members a chairperson. The board of directors may also appoint a secretary who does not have to be a director and whose office shall consist of drawing up the minutes of the meetings of the board of directors.

When the chairperson is prevented, the chair of the meeting may be conferred to one of the directors present in the meeting and appointed to this effect by the board of directors.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the corporate interest so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

In case of an emergency the directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex, facsimile or any electronic means, with a written confirmation.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

English will preferably be the language used during the boards of directors.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il pourra, en outre, confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et déléguer à tout mandataire des pouvoirs spéciaux déterminés.

Le conseil détermine les pouvoirs, les attributions, les appointements ou indemnités des personnes mentionnées à l'alinéa qui précède. Le conseil pourra révoquer en tout temps la décision qu'il a prise à cet égard.»

En anglais:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers for the day-to-day management to directors or to third parties who do not necessarily have to be shareholders of the company. It may also commit the management of all or part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and delegate special determined powers to any attorney.

The board fixes the powers, the responsibilities, the emoluments or indemnities of the above-mentioned persons. The board may revoke at any moment the related decision.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.»

En anglais:

« **Art. 13.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.»

En anglais:

« **Art. 15.** The annual general meeting shall be convened on the second Wednesday of May at 2.00 p.m. in the municipality of the registered office at the place indicated in the convening notice.

If the date of the meeting is a holiday, the meeting shall convene on the first following business day.»

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

87350

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: Jeff FELLER, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2012. Relation GRE/2012/2112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075257/243.

(120105996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Mécanique André WILL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 140, Z.I. Schéleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 150.920.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075666/9.

(120106703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Manzoni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075678/9.

(120107059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Martin Pecheur Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.757.

Le bilan au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012075668/11.

(120107522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Matra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012075669/10.

(120107422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Mobiletribe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 76, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 76.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012075671/10.

(120107336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.553.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075677/10.

(120107601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

IOSCO 2013 Luxembourg, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 110, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg C 97.

STATUTS

Extrait

Titre 1^{er}. Dénomination, Durée, Objet, Siège

Art. 1^{er}. Il est constitué un groupement d'intérêt économique sous la dénomination «IOSCO 2013 Luxembourg», Le groupement est régi par le présent contrat de groupement et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

Art. 2. Le groupement a pour objet l'organisation et la mise en œuvre de la 38^e conférence annuelle de l'IOSCO (International Organization of Securities Commissions) qui se tiendra à Luxembourg en septembre 2013. Le groupement pourra accomplir toutes les opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Art. 3. La durée du groupement est déterminée et se termine le 30 juin 2014. Elle pourra être prorogée, autant de fois que nécessaire, pour une période de six mois par décision unanime de ses membres.

Art. 4. Le siège du groupement est à 110 route d'Arlon, L-2991 Luxembourg.

Titre 2. Membres

Art. 5. Les membres du groupement sont les deux entités suivantes:

- LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER, en abrégé «CSSF», établissement public, autorité compétente pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, des PSF au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, des organismes de placement collectif, des fonds de pension sous forme de sepcav ou d'asep, des organismes de titrisation agréés, des représentants-fiduciaires intervenant auprès d'un organisme de titrisation ainsi que des personnes exerçant l'activité de bourse. La surveillance prudentielle exercée par la Commission à l'égard de l'entreprise des postes et télécommunications porte sur l'ensemble des services financiers postaux prestés par l'entreprise. La Commission est l'autorité compétente pour la surveillance prudentielle des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres agréés par le Ministre. La Commission est l'autorité compétente pour la surveillance des marchés d'actifs financiers,

ayant son siège au 110, route d'Arlon L-2991 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro J 26;

- LUXEMBOURGFORFINANCE, AGENCY FOR THE DEVELOPMENT OF THE FINANCIAL CENTRE, en abrégé «LUXEMBOURGFORFINANCE» ou encore «LFF», groupement d'intérêt économique,

ayant pour objet de contribuer au développement de la place financière luxembourgeoise par la mise en oeuvre de stratégies et d'actions de promotion et de communication sur le système financier, les spécificités, les produits et services

offerts par les acteurs financiers. Les actions seront destinées à des clients, des investisseurs ainsi que des médias à l'étranger,

ayant son siège au 7, rue Alcide de Gasperi, L-2019 Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro C 78

Tout membre peut librement quitter le groupement, sous réserve d'en informer le groupement par l'envoi au siège d'une lettre recommandée.

Le retrait du membre prendra effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'envoi de la lettre recommandée.

Le retrait d'un membre entraîne la dissolution et la liquidation du groupement conformément à l'article 17 du présent contrat.

Titre 3. Gestion

Art. 6. Le groupement est géré par un collège de gérance composé de quatre gérants.

Les gérants sont nommés par l'assemblée et peuvent être révoqués ad nutum par elle.

Les gérants peuvent être choisis parmi ou en dehors des représentants des membres du groupement. Chaque membre est en droit de proposer deux gérants.

Les membres du collège de gérance sont nommés pour toute la durée de l'existence du groupement.

L'assemblée désigne un président du collège de gérance parmi les gérants. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le gérant représentant le même membre que celui que le président représente.

Art. 7. Le collège de gérance se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts du groupement l'exigent.

Les réunions se tiennent aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Le collège de gérance prend les décisions de façon collégiale et à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Le collège de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du groupement et pour la réalisation de son objet. Tous les actes qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou le contrat à l'assemblée rentrent dans les attributions du collège de gérance.

Le collège de gérance est libre d'organiser ses travaux selon sa convenance afin d'accomplir les tâches qui lui sont confiées, dans les limites imposées par le contrat de groupement et par la loi.

L'assemblée peut déterminer les conditions dans lesquelles les gérants doivent consulter l'assemblée avant d'engager le groupement.

Le groupement est représenté par le président du collège de gérance. Pour engager le groupement, la seule signature du président du collège de gérance ou d'un autre gérant est requise. Toutefois, pour des actes dépassant un montant à fixer par l'assemblée, un pouvoir de signature conjointe à deux pourra être déterminé.

Le collège de gérance tient l'assemblée informée de ses travaux et lui fournit tous renseignements utiles à sa demande.

Titre 4. Assemblée

Art. 9. L'ensemble des membres du groupement constitue l'assemblée.

Chaque membre dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres du groupement.

Art. 10. L'assemblée est l'organe souverain du groupement. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et par le présent contrat.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- 1) la modification du contrat constitutif du groupement;
- 2) l'admission de nouveaux membres;
- 3) la dissolution anticipée du groupement;
- 4) la prorogation de la durée du groupement;
- 5) le vote du budget;
- 6) la nomination ou révocation d'un membre du collège de gérance.

D'une manière générale, l'assemblée se prononce souverainement sur tous les intérêts du groupement et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Art. 11. Le collège de gérance, agissant par son président, convoque l'assemblée générale aussi souvent qu'il juge que l'intérêt du groupement l'exige.

L'assemblée générale peut aussi être convoquée par un membre.

Les membres du groupement se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an.

Les convocations contiennent l'ordre du jour, la date et l'heure de la réunion, et elles sont adressées aux membres par lettre recommandée quinze jours au moins avant l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si tous les membres sont présents.

La présidence de l'assemblée est confiée au représentant de la CSSF.

A chaque réunion de l'assemblée, il est tenu une feuille de présence. Un secrétaire de séance est désigné. Les délibérations de l'assemblée sont constatées par des procès-verbaux dressés par le secrétaire de séance. Les procès-verbaux sont conservés au siège du groupement où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée peuvent être prises par consultation écrite des membres lancée à l'initiative du président du collège de gérance ou d'un membre.

Les points soumis à décision doivent être clairement spécifiés dans le document adressé aux membres par tout moyen à l'adresse indiquée dans le présent contrat ou à toute autre adresse indiquée par eux. Les décisions sont adoptées dès signature de tous les membres apposée sur un même document ou sur différents exemplaires de celui-ci.

Titre 5. Financement et budget

Art. 13. Sur proposition du collège de gérance, l'assemblée arrête le budget qui comprend toutes les dépenses et recettes prévisibles.

Art. 14. Le financement du groupement est assuré par:

- 1) des contributions effectuées par les membres;
- 2) toutes autres ressources autorisées par la loi et notamment des recettes de sponsoring ou de droit d'inscription à la conférence.

Les contributions des membres doivent au moins couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes. Elles peuvent prendre la forme d'apports en numéraire, en nature ou en industrie ou de simples contributions financières.

Les membres définissent entre eux la nature des contributions, les méthodes d'évaluation ainsi que la valeur respective des différentes contributions.

Art. 15. Les membres répondent solidairement des obligations du groupement. Ils fixent entre eux leurs contributions respectives à l'excédent des dépenses sur les recettes.

Titre 6. Surveillance

Art. 16. Le collège de gérance exécute son mandat sous le contrôle de l'assemblée, qui dispose du libre choix du mode opératoire de ce contrôle.

Titre 7. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Outre les circonstances prévues par la loi, le groupement est dissout par la dissolution, la démission ou l'exclusion d'un de ses membres.

La liquidation s'effectuera conformément aux dispositions légales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012075312/126.

(120106004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Ter Inova S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 165.848.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

STOCK INOVA GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Switzerland, sole shareholder, having its registered office at Grabenstraße 25, CH-6340 Baar, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug under number CH-020.4.036.969-1, hereby represented by Mr. Kent SVENSSON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Baar, Switzerland, on June 8th, 2012.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares being the sole shareholder of "Ter Inova S.A.", a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.848 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, dated December 9th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 21st, 2012, under number 448. The Articles have not yet been amended since.

All the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declare that it has had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to be granted to the board of directors;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

PANDOMUS, a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.540.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The Meeting decides to grant discharge to the board of directors, Mr. Lennart Jagerstahl, category A director, Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, category B director and Mr. Charles Meyer, category B director, and releases them from liability in respect of the execution of their mandates with regards to the period December 9th, 2011 (date of incorporation) to June 18th, 2012.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

STOCK INOVA GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) de droit suisse, l'associé unique, ayant son siège social à Grabenstraße 25, CH-6340 Baar, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-020.4.036.969-1, ici représenté par Monsieur Kent SVENSSON, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Baar, Suisse, en date du 8 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de «Ter Inova S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.848 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette le 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 février 2011 sous le numéro 448. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge au conseil d'administration;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au conseil d'administration, Monsieur Lennart Jägerstahl, administrateur de catégorie A, Madame Charlotte Lahaije-Hultman, administrateur de catégorie B et Monsieur Charles Meyer, administrateur de catégorie B, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 9 décembre 2011 (date de constitution) jusqu'au 18 juin 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Svensson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2012. LAC/2012/28617. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075225/129.

(120105969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Manzoni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075679/9.

(120107060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Marino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075680/9.

(120107504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075684/11.

(120106942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

MS_consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 144.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012075696/10.

(120107520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

MB Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MB VENTURE CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012075686/11.

(120107169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Mitco Real Estate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075691/11.

(120107294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

MJC Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 6, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 131.802.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075692/9.

(120106622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Moonlight Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.105.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075695/9.

(120107534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2012.

Pour: VCST HOLDCO LUX SA

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012075880/14.

(120107316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

N. Miny-Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 4-6, rue de Limana.

R.C.S. Luxembourg B 46.774.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. MINY-BIVER S.à r.l.

Référence de publication: 2012075697/10.

(120106935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.242.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012075698/11.

(120107126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

NEThave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.075,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075702/10.

(120107494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

PONCELLINA S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012075732/13.

(120106778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Northsea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.915.

Les comptes annuels pour la période du 19 septembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012075700/12.

(120107132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

NBG Asset Management Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075701/11.

(120106941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

New Car Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.852.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075703/10.

(120106717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.359.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVELLUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012075706/11.

(120107087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Nulux Nukem Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 12.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075707/9.

(120106876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012075709/10.

(120107478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012075711/11.

(120107678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Oxalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 138.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075714/10.

(120107754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Parimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.508.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075715/9.

(120107395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

PhB Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012075719/11.

(120107220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pause Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 81.547.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012075721/10.

(120107110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 57.606.

Le bilan au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S.I.P. Société d'Investissement et de Promotions S.A.

Signature

Référence de publication: 2012075781/13.

(120107665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.